

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2024_3_31

Objet : Adhésion à la charte de déclinaison de l'Atlas Métropolitain pour la Biodiversité

VOTE
UNANIMITE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents : M. MARCILIAC Jérôme, M. YERPEZ Joël, Mme GARCIA Chantal, M. LOMBARDO Yves, Mme SEILER Myriam, M. AGARD Christophe, Mme MESTRE Marie-Aude, M. MARTIN Patrice, Mme BARATA Silvia, M. MORGANTE Michel, Mme ROSMARINO Laurence, M. SPINELLY Eric, Mme DELOUS Céline, M. DI-SAPIO Lionel, Mme BAUMANN Claude, M. LEGUEVACQUES Benjamin, Mme CLAUZEL Nathalie, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. LAFORCE Christian, Mme MERZOUGUI Noura, M. BARBAROUX Charly, Mme THORN Marguerite, M. CRUZ Gérard, Mme DAHMAN Hinda, M. SARDA Stéphane et Mme DORELON-TRANCHARD Céline

Etaient Absents donnant pouvoir :

Mme WECKERLIN Carine à Mme GARCIA Chantal

Mme VALLET Christine à Mme SEILER Myriam

Etaient Absents excusés :

Etaient Absent :

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA



Monsieur le Maire rappelle que la commune de La Fare Les Oliviers a souhaité intégrer le développement durable dans son action publique dès 2008. Elle s'est mobilisée en faveur de la biodiversité et a obtenue en 2017 le Label Ville Nature, puis le label Territoire Engagé pour la Nature en 2019 qui a pris sa suite à travers un plan d'actions renouvelé en 2023 autour de 4 objectifs :

- A. Développer la connaissance de la biodiversité locale
- B. Protéger la biodiversité locale
- C. Développer les pratiques valorisant la biodiversité
- D. Porter à connaissance la biodiversité Locale

Parmi ces actions, la commune souhaite réaliser un atlas de la biodiversité communale (ABC) afin d'avoir une meilleure connaissance de ses richesses à protéger et à valoriser. Elle a sollicité en 2023 un financement pour sa mise en œuvre auprès de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), aide qui n'a pas été obtenue.

De son côté, la Métropole s'est engagée dans l'élaboration d'un Atlas métropolitain de la biodiversité par délibération n° ENV003-4793 du 13 décembre 2018, programme soutenu par l'OFB.

Véritable outil opérationnel, l'Atlas métropolitain de la biodiversité d'Aix-Marseille-Provence s'appuie sur la connaissance scientifique existante pour décrire, localiser et hiérarchiser la richesse écologique et les enjeux de sa conservation. Il a pour objectif de limiter la consommation excessive et la dégradation des espaces naturels, de freiner l'érosion de la biodiversité et de maintenir ou restaurer les continuités écologiques.

La commune de La Fare a pu bénéficier en 2021 des données collectées par la Métropole à travers un Portait de la Biodiversité.

Dans un souci de créer une coopération étroite entre la Métropole et ses communes pour la réalisation d'ABC de la biodiversité communale, la Métropole met en place un dispositif d'appui scientifique, technique, méthodologique et pédagogique à la construction des projets des communes de son territoire.

Cette initiative a pour but de décliner de manière opérationnelle le cadre de référence des enjeux écologiques fixé dans l'Atlas métropolitain de la biodiversité. Elle a pour ambition de renforcer une dynamique collective, apporter une cohésion et une complémentarité des échelles d'intervention et de responsabilité pour la préservation de la nature dans toutes ses composantes.

Cette forme de coopération et de mutualisation des moyens, consentie à titre gratuit, se formalise par la signature de la Charte de déclinaison de l'Atlas métropolitain de la biodiversité, adoptée par le Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021.

Ladite charte affiche la volonté réciproque d'agir et définit les engagements de chacune des parties.

La signature de cette Charte présente une opportunité à préparer le dossier de candidature à un Atlas de la biodiversité communale (ABC) auprès de l'Office français de la biodiversité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération n°AGRI-001-1119921CM du Conseil métropolitain du 16 décembre 2021 relative à la Charte de déclinaison de l'Atlas métropolitain de la biodiversité ;

Vu la délibération n° 2023-1-13 du conseil municipal du 9 février 2023 relative au programme d'actions biodiversité 2023-2025 ;

Considérant que la commune s'est engagée à réaliser un ABC de la Biodiversité,

L'exposé de son rapporteur entendu et après avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 013-211300371-20240411-DCM_2024_3_31-DE



APPROUVE la Charte de déclinaison de l'Atlas métropolitain Marseille-Provence envers les communes, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite Charte ainsi que tous documents s'y référant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme

Le Maire

La secrétaire de séance

Jérôme MARCILIAC

Chantal GARCIA



A handwritten signature in blue ink, reading 'Chantal Garcia', is positioned to the right of the printed name.